

DATE DE
CONVOCATION

03 Mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 21

Votants 22

Objet :

Subvention Union
Sportive de Gravigny

N° 27.299.26/13

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Mr Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE

Absents :

Mme Brigitte RICAUX

Mr Abdelkader BENOUDA

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Manuel CRETOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Vu la demande et le budget de l'association ;

Vu la convention approuvée par le Conseil Municipal du 15 décembre 2025,

Considérant l'intérêt des actions portées par l'association,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association USG dans le respect de la convention 2025-2028

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

